

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PRO G PRO

Ces conditions générales de vente s'appliquent à l'entreprise Pro G Pro, à ses clients et ses stagiaires.

Article 1 - Définitions

Stagiaire : définit la personne qui décide de suivre une formation au sein de la structure Pro G Pro.

Client : il s'agit d'une entreprise partenaire qui sous-traite à Pro G Pro des prestations de formations.

Formation : toute action relevant du champs de la formation professionnelle continue (L 6313-1 du code du travail) y compris la transmission de compétences et de connaissances, le bilan de compétences, accompagnement à la VAE, et accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise.

Article 2 - Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique de la part du client ou du bénéficiaire l'acceptation pleine et entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente (CGV), et qui prévalent sur les conditions générales d'achat (CGA) du client.

En cas de financement de la formation avec un bénéficiaire via le mode de financement CPF, les conditions générales de vente de « mon compte formation » présentes sur le site : prévalent sur les présentes conditions générales de vente

Article 3 – Documents contractuels

Pro G Pro fait parvenir au Client, un contrat de formation professionnelle ou une convention de formation professionnelle établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Ce contrat répertorie des éléments essentiels concernant le client ou le stagiaire et concernant le contenu de la formation.

Le client s'engage alors à renvoyer le document signé avec son tampon.

Le client peut également soumettre à Pro G Pro un de ses propres contrats, et Pro G Pro ne le signera que s'il respecte la forme et le fonds des articles L6353-1 et L6353-2.

Article 4 – Conditions financières, prix et règlement de la prestation

En fonction de ce qui aura été défini entre Pro G Pro et son client, les factures de Pro G Pro peuvent être émises soit à la signature du contrat, en totalité ou partiellement, soit à la fin de la prestation, soit mensuellement au prorata des heures de formation effectuées.

Les prix indiqués sur les documents de Pro G Pro sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur (sauf pour les sociétés exonérées de TVA).

Les factures sont payables en euros, à réception, sans escompte et à l'ordre de ORIENTATION.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard

au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Pro G Pro se réserve le droit de refuser une commande d'un de ses clients qui n'aurait pas honoré un des précédentes factures de Pro G Pro, sans que celui-ci ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Article 5 – Annulation et Report des formations par le client

Toute annulation ou demande de report d'une formation par le client doit être communiquée par écrit.

Le client dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour se rétracter à partir de la date de signature du contrat ou de la convention. Le délai passe à 14 jours pour les contrats conclus à distance et les contrats conclus hors établissement (article L121-16 du Code de la consommation).

Passé ce délai, le prix total de la formation est considéré comme due dans son intégralité à Pro G Pro. Pro G Pro cherche à reprogrammer la formation ; en cas d'impossibilité de reprogrammation, la formation sera due.

Tout candidat décidant de mettre un terme à une formation ou un bilan de compétences en cours, en sera tenu responsable, et devra le signifier par écrit dans un délai de une semaine.

Toute formation commencée est également considérée comme due à Pro G Pro.

Article 6 – Informatique et liberté

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Pro G Pro, en application et dans l'exécution des prestations, pourront être communiquées aux partenaires contractuels auxquels ferait appel Pro G Pro pour réaliser les prestations – et uniquement dans ce cas précis - .

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 20 Juin 2018 et désormais en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande écrite à Pro G Pro.

Article 7 – Propriété Intellectuelle

Pro G Pro conserve les droits de propriété des supports de formation qu'il a créé : aucune utilisation en dehors d'une prestation Pro G Pro n'est autorisée. Aucune reproduction de ces supports n'est autorisée.

Les clients et les stagiaires s'engagent à ne pas communiquer les supports de Pro G Pro à une tiers entité.

Article 8 – Responsabilité de Pro G Pro

Pro G Pro ne peut être tenu responsable de tout dommage subi par un client ou un stagiaire dans l'exécution des formations.

Pro G Pro ne peut pas être tenu responsable des choix d'orientations ou des échecs professionnels des stagiaires consécutifs à la prestation de Pro G Pro.

Article 9 : confidentialité

Toutes informations (hormis celles accessibles au public) auxquelles aura accès Pro G Pro soit parce qu'elles lui auront été communiquées par une partie tiers, soit par le client, soit par le stagiaire sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer. Pro G Pro fournit à ses clients et stagiaires un engagement de confidentialité écrit et signé.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants et uniquement dans le but de permettre l'exécution des prestations dans les meilleures conditions.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

Article 10 – Loi Applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre Pro G Pro, ses clients, et ses stagiaires, relève de la loi française.

Plus précisément, Pro G Pro et ses clients ou stagiaires devront tout mettre en œuvre pour traiter les litiges à l'amiable par des échanges et des négociations si cela est possible. Dans le cas où le traitement amiable ne serait pas possible.

Une médiation peut être mise en œuvre : le stagiaire ou le client peut saisir le médiateur via le site officiel du gouvernement : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>.

La liste des médiateurs se trouvent en suivant ce lien : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references>

A Lille, une maison de la médiation peut aider à réaliser des médiations : <https://www.lille.fr/Mes-demarches-et-services/Justice-et-meditation/Aide-juridique>

En cas de non possibilité de médiation, le tribunal compétent pour régler le litige sera celui qui se trouvera le plus proche du siège social de Pro G Pro, celui de Lille.

